



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-1-1-2-164

OBJET : PROGRAMME TRAVAUX ÉCOLES 2022 – LOT 16 – FAUX PLAFONDS/CLOISONS À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2022D-1-1-2-164

**OBJET : PROGRAMME TRAVAUX ÉCOLES 2022 – LOT 16 – FAUX
PLAFONDS/CLOISONS À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne le programme de travaux dans les écoles pour l'année 2022.

Les prestations sont réparties en 27 lots. L'avenant n°1 porte sur le lot suivant :

Lot	Désignation	Titulaire
16	Faux plafonds/cloisons à l'école de Castelsagrat	SOGYPSE

La Commission des Plis s'est tenue le 4 octobre 2022 pour se prononcer sur l'avenant n°1 du lot 16.

L'avenant porte sur un ajout de prestations.

En effet, il est apparu plus judicieux de mettre en place le caisson de VMC simple flux de la salle d'activité dans les combles (initialement prévu au dessus du hall d'entrée), afin de faciliter l'entretien de la machine lors du fonctionnement. Pour réaliser cette modification, le plaquiste doit démonter et remonter une partie du faux plafond (Faux plafond non remplacé dans le marché initial).

Cet avenant a pour objet l'ajout d'un prix supplémentaire ci-dessous au Bordereau des Prix Unitaires initial :

- Démontage et remontage de faux plafond : 1 100 € le forfait

L'ajout de ces prestations supplémentaires n'implique pas un allongement des délais de réalisation.

Le montant initial du marché était de 43 760,00€ HT.

Le montant du marché a été augmenté de 3 596,00€ HT suite à une hausse des quantités prévue par l'ordre de service n°2, soit un montant de 47 356,00€ HT.

Par conséquent, l'ajustement des prestations conduit à une plus-value de 1 100,00€ HT et n'implique pas d'allongement des délais de réalisation.

Montant du marché après l'ordre de service n°2 en euros HT	Augmentation en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial
47 356,00€	1 100,00€ soit 2,32 %	10,73 %

Le nouveau montant du marché après le présent avenant n°1 sera de 48 456,00€ HT soit une augmentation de 2,32 %, l'augmentation par rapport au marché initial étant de 10,73 %.

Le Président propose donc :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

24 NOV. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales le

24 NOV. 2022

AR Préfecture

Programme travaux écoles 2022 - Lot 16 - Faux plafonds/cloisons à l'école de Castelsagrat AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-
2022D_1_1_2_164-DE

Numéro d'acte : 2022D_1_1_2_164

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés
publics / marchés en procédure adaptée
(hors maîtrise d'oeuvre et conventions de
mandat))

Fichier acte : 2022D-1-1-2-164 PROGRAMME TRAVAUX
ECOLES 2022 LOT 16 FAUX PLAFONDS
CLOISONS A L'ECOLE CASTELSAGRAT
AVENANT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:16:44

Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:17:07